



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 7203

### Texte de la question

M Bernard Derosier attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des personnes agees, sur la politique de maintien a domicile des personnes agees. Priorite affirmees depuis plus de vingt ans, les conditions de cette politique n'ont pas ete maintenues et reaffirmees par le Gouvernement precedent. Le volume financier consacre a l'aide menagere ne permet plus aujourd'hui la realisation pleine et entiere du maintien a domicile des personnes agees. De plus, la repartition geographique de services de soins a domicile ne correspond plus aux besoins d'une population de plus en plus agee et dependante. En 1992, 3 884 000 personnes auront plus de soixante-quinze ans et environ un million plus de quatre-vingt-cinq ans. Par consequent, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de regulariser le financement de l'aide a domicile aux personnes dependantes afin de respecter le voeu le plus pieux des personnes agees : continuer a vivre chez elles malgre leur age et leur handicap.

### Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7203

**Rubrique :** Personnes agees

**Ministère interrogé :** personnes âgées

**Ministère attributaire :** personnes âgées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 1988, page 3730